

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.07.03/550

Aménagement  
et approbation du plan de financement de  
« l'AgroPark Caraïbes Excellence »

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

3<sup>ème</sup> séance de l'année 2018

Vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 25 juin 2018.

## Présents : 37

Président

M. Eric JALTON

Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PETRO
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Alberta	ALBERI
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS
Mme Lise Claude	AZEDE
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
M. Chazy	CIRANY
M. Audry	CORNANO
M. Harry	DURIMEL
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LEREMON
M. Alix	NABAJOTH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO
M. Denis	BERNADOTTE
M. William	SURDIN

## Excusé représenté : 1

Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Procuration à Mme Alberta ALBERI

## Excusés non représentés : 2

Vice-Présidents:

Mme Maguy CELIGNY (9<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)

## Absents : 10

Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY  
M. Max CELIGNY  
M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO  
Mme Juliana FENGAROL  
M. Maurice LORQUIN  
M. Daniel MARSIN  
M. Patrick SELLIN  
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

*Monsieur Rosan RAUZDUEL*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT);
- VU les dispositions du Code des Marchés publics;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;
- VU la délibération n°2018.04.02/522 du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 portant vote du budget primitif principal 2018;
- VU la délibération n°2018.07.03/549 du Conseil Communautaire du 13 juillet 2018 portant acquisition de la parcelle cadastrée AD 99 sise à « *Dothémare* » aux Abymes – Portage Foncier par l'Etablissement Public Foncier Local de Guadeloupe;
- VU les crédits inscrits au budget;

**Considérant** le rapport du Président;

Dans la continuité de ses documents stratégiques et de planification que sont le Plan d'Actions Stratégiques Economiques (*PASEC*) et le Plan Pluriannuel d'Investissements appelé « *agenda 2030* », CAP Excellence poursuit l'aménagement de son Parc d'activités Agroalimentaires « *l'Agropark Caraïbes Excellence* » aux Abymes.

**Considérant** l'avis favorable de la commission Développement Economique du 21 juin 2018;

**Considérant** l'avis de la commission Finances réunie le 11 juillet 2018;

Après en avoir délibéré;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1** – D'approuver l'intitulé du Parc d'activités Agroalimentaires : « *AgroPark Caraïbes Excellence* ».

**ARTICLE 2** –D'approuver l'acquisition de la parcelle AD 99 en vue de l'implantation de « *l'AgroPark Caraïbes Excellence* » via une procédure de portage foncier auprès l'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe aux conditions prévues et à autoriser le Président à signer ladite convention opérationnelle.

**ARTICLE 3** – D'approuver le plan de financement prévisionnel afférent à l'opération et comme indiqué ci-après :

Dépenses			Recettes		
Achat parcelle	4 824 000		Vente de parcelles à des opérateurs privés	1 775 800 €	20%
AVP	50 000		Vente d'une parcelle au Conseil Régional	887 900 €	10%
Travaux de viabilisation	2 200 000		FEADER- FEDER	4 439 500 €	50%
			CAP Excellence	1 331 850 €	15%
Construction moyenne surface (magasin d'usine)	400 000		Conseil Régional		
Plateforme de transformation	Construction	1 200 000		443 950	5%
	Achat de matériels	120 000			
	Rémunération personnel	85 000			
<b>TOTAL</b>	<b>8 879 000€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>8 879 000€</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 4** – D'autoriser le Président à solliciter une demande de subvention FEADER pour la mise en œuvre de cette opération.

**ARTICLE 5** –D'autoriser le Président à lancer une maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour les travaux de viabilisation et d'aménagement de l'AgroPark Caraïbes Excellence.

**ARTICLE 6**- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 7**- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

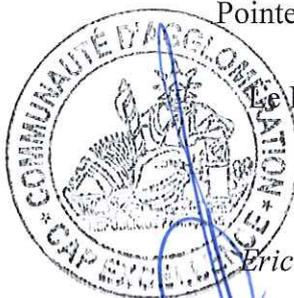
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 JUIL. 2018



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 31 JUIL. 2018